

## Mode d'emploi du téléchargement des épreuves des ASSR, ASR et AER

La plateforme de téléchargement sera ouverte du **8 février au 25 juin 2021** pour les collèges, les lycées et les CFA.

Les autres établissements organisateurs d'épreuves pourront télécharger les épreuves jusqu'au **26 novembre 2021**.

Les épreuves sont tirées aléatoirement dans la base des questions ASSR et sont donc différentes à chaque téléchargement. Chaque épreuve est identifiée par un repère.

Pour les établissements de l'éducation nationale, un **outil numérique de secours** est disponible, à charge pour les établissements de se déplacer dans les ateliers Canopé de l'académie pour les retirer. **Aucun envoi postal ne sera assuré. Une demande motivée doit être déposée dans un [formulaire](#) sur la plateforme nationale de téléchargement des épreuves.**

Pour les établissements relevant d'autres ministères, un **outil numérique de secours** peut être demandé en contactant le [correspondant ASSR du département ministériel concerné](#).

Afin d'accéder à la **page de téléchargement**, les établissements devront se connecter à l'adresse suivante : <http://assr.education-securite-routiere.fr> et compléter un formulaire en ligne dans lequel ils préciseront le type d'établissement (collège, lycée, GRETA, CFA, établissement relevant d'un autre ministère) et leur identifiant :

- **les collèges et les lycées relevant de l'éducation nationale, ainsi que les GRETA**, entreront leur code UAI ;
- **les CFA** indiqueront leur code UAI et leur adresse électronique fonctionnelle ;
- **les Épide** indiqueront leur adresse électronique fonctionnelle (en epide.fr) ;
- **les établissements médico-sociaux** indiqueront leur numéro FINESS et une adresse électronique ;
- **les établissements relevant d'autres ministères** donneront leur adresse électronique fonctionnelle et les coordonnées du chef d'établissement (rubrique « autres – hors éducation nationale »).

Les établissements relevant de l'éducation nationale recevront **le lien de téléchargement dans leur boîte fonctionnelle** dont l'adresse a le format suivant : [ce.UAI@ac-academie.fr](mailto:ce.UAI@ac-academie.fr)

**Attention** : le lien de téléchargement dédié aura une **durée limitée de 48 h**. Si le téléchargement n'a pas été effectué au cours de ces 48 heures, la procédure devra être renouvelée.

Il n'y a pas de limite de connexions permettant le téléchargement.

Les établissements doivent veiller à ce que leur boîte fonctionnelle ne soit pas saturée afin de bien recevoir le courriel.

**Chaque établissement est invité à télécharger uniquement les fichiers des épreuves qui le concernent et correspondants à la modalité de passation choisie** (vidéo associée à des grilles de réponse « papier » ou vidéo associée à l'utilisation de boîtiers de réponses conformes aux ASSR) :

- Les **collèges** téléchargeront les fichiers des épreuves ASSR1 et ASSR2, ainsi que les documents d'accompagnement (fiches élèves, corrigés et attestations). Il est conseillé de télécharger les fichiers des épreuves de rattrapage ultérieurement.  
L'épreuve de l'AER sera également disponible pour un téléchargement éventuel.
- Les **lycées** téléchargeront uniquement le fichier de l'épreuve ASSR2 et les documents d'accompagnement (fiche élèves, corrigé et attestation). Le fichier des épreuves de rattrapage peut être téléchargé ultérieurement.  
L'épreuve de l'AER sera également disponible pour un téléchargement éventuel.
- Les **CFA** et les **GRETA** téléchargeront principalement le fichier de l'épreuve ASR et les documents d'accompagnement. Le fichier des épreuves de rattrapage peut être téléchargé ultérieurement.  
Les autres épreuves (ASSR2, AER) seront disponibles pour un téléchargement éventuel.
- Les **établissements relevant des autres ministères** devront choisir les fichiers correspondants au niveau de leurs élèves (ASSR1, ASSR2, ASR, AER).

Selon le débit internet des établissements, le téléchargement peut être long (avec un débit moyen de 1 Mbp/s, compter 15 minutes de téléchargement par fichier d'épreuve pour l'ASSR1 ; *avec un bas débit cela peut durer plusieurs heures*). **En conséquence, il est conseillé aux établissements rencontrant des problèmes de débit de lancer le téléchargement en fin de journée ou durant la nuit.**

Pour chaque téléchargement, les utilisateurs recevront **un fichier archive** (au format zip) qu'il faudra décompresser avec un logiciel adapté (comme 7z par exemple).

Une fois copié sur votre ordinateur ou sur votre clé USB, un dossier nommé avec le type d'épreuve et sa référence comprend :

- **le fichier vidéo** de l'épreuve (format AVI) qui peut être lu par l'intermédiaire d'un logiciel multimédia gratuit comme VLC ;
- **les grilles d'examen et de correction, la grille de correction détaillée ;**
- **les modèles d'attestations** ainsi que **le duplicata** (formats doc et odt).

L'établissement peut choisir de télécharger une épreuve principale et une épreuve pour le rattrapage ou de revenir ultérieurement pour télécharger une autre épreuve pour le rattrapage.

En cas de problème de téléchargement des épreuves, consulter la [FAQ technique](#) sur le site Eduscol-ESR.